



# Rapport synthétique

# COMPTE

# ADMINISTRATIF 2024

## Préambule

Le Compte Administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et recettes (titres) effectuées par la Ville sur un exercice donné.

Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effectives du budget et constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur. Le compte de gestion, quant à lui, retrace les comptes tenus par le comptable public et la situation patrimoniale de la Ville à la clôture de l'exercice.

La présentation du rapport répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du Conseil Municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2024,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la Ville par rapport à l'exercice précédent,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2024 en présentant la structure du budget, les grands équilibres et l'état de la dette.

Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre, lesquelles ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais modifient néanmoins le résultat, à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement, par exemple.

Tout comme le Budget Primitif, le Compte Administratif comporte deux sections, bien distinctes :

- le fonctionnement, relatif à la gestion courante de la commune,
- l'investissement, qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chacune des sections.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le Budget Primitif 2024 a été adopté par délibération le 27 mars 2024, puis le budget a fait l'objet de deux décisions modificatives pour ajuster les inscriptions budgétaires.

## I. Présentation synthétique du compte administratif 2024

### Dépenses de fonctionnement

Chapitres		Total prévu 2024	CA 2024	Tx Exé %
011	Charges à caractère général	2 950 361,00 €	2 705 614,08 €	92%
012	Charges de personnel	3 780 740,00 €	3 779 521,96 €	100%
014	Atténuations de produits	75 000,00 €	70 981,00 €	95%
65	Autres charges de gestion courante	1 013 563,00 €	992 777,03 €	98%
66	Charges financières	101 258,13 €	92 567,34 €	91%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	305,00 €	3%
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	1 006,79 €	-
<b>Dépenses réelles</b>		<b>7 935 922,13 €</b>	<b>7 642 773,20 €</b>	<b>96%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>555 000,00 €</b>	<b>444 410,12 €</b>	<b>80%</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>2 661 824,87 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>11 152 747,00 €</b>	<b>8 087 183,32 €</b>	<b>73%</b>

### Recettes de fonctionnement (hors cessions)

Chapitres		Total prévu 2024	CA 2024	Tx Exé %
013	Atténuations de charges	20 000,00 €	40 599,42 €	203%
70	Produits des services	350 635,00 €	366 729,38 €	105%
73	Impôts et taxes	2 117 128,00 €	2 117 128,00 €	100%
731	Fiscalité locale	3 407 504,50 €	3 417 668,99 €	100%
74	Dotations et participations	2 172 888,00 €	2 236 566,14 €	103%
75	Autres produits de gestion courante	655 778,00 €	598 838,83 €	91%
76	Produits financiers	0,00 €	131,00 €	-
77	Produits exceptionnels (hors cessions)	0,00 €	433,97 €	-
78	Reprises de provisions	5 000,00 €	9 444,76 €	189%
<b>Recettes réelles</b>		<b>8 728 933,50 €</b>	<b>8 787 540,49 €</b>	<b>101%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>56 100,00 €</b>	<b>54 308,15 €</b>	<b>97%</b>
<b>Résultat 2023 reporté</b>		<b>2 367 713,50 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>11 152 747,00 €</b>	<b>8 841 848,64 €</b>	<b>79%</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitres		Total prévu 2024	CA 2024	Tx Exé %
10	Taxe d'aménagement	10 000,00 €	0,00 €	0%
16	Emprunts et dettes assimilées	711 300,00 €	709 280,50 €	100%
20	Immobilisations incorporelles	302 028,00 €	63 659,42 €	21%
204	Subventions d'équipement versées	83 665,00 €	14 065,00 €	17%
21	Immobilisations corporelles	1 391 171,39 €	1 051 243,99 €	76%
23	Immobilisations en cours	1 855 216,68 €	926 116,38 €	50%
<b>Dépenses réelles</b>		<b>4 353 381,07 €</b>	<b>2 764 365,29 €</b>	<b>63%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>106 100,00 €</b>	<b>54 308,15 €</b>	<b>51%</b>
<b>Résultat 2023 reporté</b>		<b>414 557,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>4 874 039,00 €</b>	<b>2 818 673,44 €</b>	<b>58%</b>

## Recettes d'investissement (dont cessions)

Chapitres		Total prévu 2024	CA 2024	Tx Exé %
10	FTCVA et taxe d'aménagement	580 464,05 €	578 013,63 €	100%
<i>dont 1068</i>	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	161 935,27 €	179 964,31 €	111%
13	Subventions reçues	1 024 750,08 €	649 597,22 €	63%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	0,00 €	-
77	Cessions	0,00 €	33 000,00 €	-
<b>Recettes réelles</b>		<b>1 607 214,13 €</b>	<b>1 260 610,85 €</b>	<b>78%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>605 000,00 €</b>	<b>444 410,12 €</b>	<b>73%</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>2 661 824,87 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>4 874 039,00 €</b>	<b>1 705 020,97 €</b>	<b>35%</b>

## II. La section de fonctionnement

### 1. Une stabilité des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent en 2024 un montant de 8,7 M€ à comparer à la somme de 9,4 M€ pour l'exercice 2023, soit une diminution de 0,7 M€.

Chapitres	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024
Atténuations de charges (013)	26 412,87 €	40 599,42 €	53,71%
Produits des services (70)	369 811,88 €	366 729,38 €	-0,83%
Impôts et taxes (73)	5 487 028,51 €	2 117 128,00 €	0,87%
Fiscalité locale (731)	0,00 €	3 417 668,99 €	
Dotations et participations (74)	2 560 159,86 €	2 236 566,14 €	-12,64%
Autres produits de gestion courante (75)	563 390,51 €	598 838,83 €	6,29%
Produits financiers (76)	3,00 €	131,00 €	4266,67%
Produits exceptionnels hors cessions (77)	439 427,08 €	433,97 €	-99,90%
Reprises de provisions (78)	36 622,24 €	9 444,76 €	-74,21%
<b>TOTAL</b>	<b>9 482 855,95 €</b>	<b>8 787 540,49 €</b>	<b>-7,33%</b>

La baisse constatée sur l'exercice 2024 s'explique notamment par la réalisation de recettes exceptionnelles sur l'exercice 2023 pour un montant de 775 000 € :

- dotation « filet de sécurité » : 138 000 € ;
- remboursement participation SIS : 256 000 € ;
- sinistre tennis : 381 000 €).

Donc à périmètre constant, l'année 2024 aura été en légère augmentation de +0,92 %.

## 2. Une stabilité des dépenses de fonctionnement en-dessous du niveau de l'inflation

Les charges réelles de fonctionnement observent une diminution de – 0,27 %.

Chapitres	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024
Charges à caractère général (011)	2 630 909,73 €	2 705 614,08 €	2,84%
Charges de personnel (012)	3 650 773,68 €	3 779 521,96 €	3,53%
Atténuations de produits (014)	75 753,00 €	70 981,00 €	-6,30%
Autres charges de gestion courante (65)	1 186 443,79 €	992 777,03 €	-16,32%
Charges financières (66)	111 557,85 €	92 567,34 €	-17,02%
Charges exceptionnelles (67)	7 756,17 €	305,00 €	-96,07%
Provisions (68)	0,00 €	1 006,79 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 663 194,22 €</b>	<b>7 642 773,20 €</b>	<b>-0,27%</b>

### ➤ Charges à caractère général (011)

Ce chapitre évolue de **+2,84 %** principalement en raison de l'augmentation de l'inflation qui a atteint 2 % pour 2024.

### ➤ Les charges de personnel (012)

La masse salariale observe une hausse sur l'exercice 2024 de **128 748 euros** en raison de l'embauche d'agents à la suite de la campagne de recensement qui a eu lieu en 2024, de la tenue des élections européennes et législatives faisant suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale et le remplacement ou le paiement d'heures supplémentaires nécessaire pour faire face aux arrêts de longue maladie. De plus, ce chapitre a été impacté par l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024, par la hausse du point d'indice décidée en juillet 2023 en année pleine et par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

### ➤ Les atténuations de produits (014)

Le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Communales (FPIC) s'est élevé à **70 981 euros en 2024**, contre 75 753 euros en 2023, soit **une diminution de -6,30 %**.

Il est à noter que 52 374 € sont pris en charge par la Communauté de Communes de Thann Cernay chaque année dans le cadre du pacte fiscal et financier.

### ➤ Les autres charges de gestion courante (65)

Les autres charges de gestion courante diminuent de **193 600 euros** par rapport à 2023, en raison du transfert de la contribution du SIS à la Communauté de Communes de Thann Cernay.

A titre d'information, la Ville aurait contribué à hauteur de 272 688, 59 euros pour l'exercice 2024.

➤ **Les charges financières (66)**

Les intérêts des emprunts diminuent mécaniquement de **-17,02 % entre 2023 et 2024**, car la Ville n'a pas contracté d'emprunt sur 2024.

➤ **Les charges exceptionnelles (67)**

Ce chapitre est utilisé pour annuler les titres émis sur les exercices antérieurs.

➤ **Les provisions (68)**

La Ville de Thann peut effectuer des provisions comptables au sein de son budget dès constatation d'un risque avéré. Ainsi, une somme de 1 006,79 euros a été provisionnée en 2024 dans le cadre des créances douteuses.

### III. La section d'investissement

#### 1. Les recettes

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à **1,2 M€** et se ventilent ainsi :

Chapitres	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024
Subventions d'investissement reçues	509 595,89 €	649 597,22 €	27,47%
Dotations et fonds	609 257,34 €	398 049,32 €	-34,67%
Emprunts et dettes assimilées	750,00 €	0,00 €	-100,00%
Excédents de fonctionnement capitalisés	161 935,27 €	179 964,31 €	11,13%
Produits des cessions	102 000,00 €	33 000,00 €	-67,65%
Autres immobilisations financières	950 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Opérations pour le compte de tiers	424 296,73 €	0,00 €	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 757 835,23 €</b>	<b>1 260 610,85 €</b>	<b>-54,29%</b>

➤ **Les subventions d'investissement reçues**

Elles sont en hausse car la réalisation de celles-ci suit le rythme de réalisation des projets d'investissement.

➤ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Le FCTVA est une dotation qui est calculée sur les dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente, dont le **taux est de 16,404 %**.

**Une baisse est observée sur 2024** car un volume moins important de dépenses d'investissement a été réalisé sur 2023 par rapport à 2022.

➤ **Taxe d'aménagement**

La commune perçoit une partie de cet impôt qui est payé par les contribuables à la suite d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire par exemple).

Le montant arrêté pour 2024 est de **7 606,84 euros, en baisse par rapport à 2023.**

➤ **Emprunts et dettes assimilées**

La collectivité n'a pas contracté d'emprunt en 2024.

➤ **L'excédent de fonctionnement capitalisé**

Il correspond à l'excédent dégagé lors d'un exercice budgétaire, déduction faite des reports de crédits et permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 2024, son montant est de **179 964,31 euros.**

➤ **Les produits des cessions**

Cession d'un véhicule (15 000 euros) et d'un terrain 6 rue du Rangen (18 000 euros).

## 2. Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement sont en diminution de **-11,56 %** par rapport à l'exercice 2023 et se répartissent ainsi :

Chapitres	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024
Subventions d'équipement versées	2 250,00 €	14 065,00 €	525,11%
Immobilisations corporelles	379 060,33 €	1 051 243,99 €	177,33%
Immobilisations incorporelles	23 896,80 €	63 659,42 €	166,39%
Immobilisations en cours	1 940 486,91 €	926 116,38 €	-52,27%
Dotation	35 164,44 €	0,00 €	-100,00%
Emprunts et dettes assimilées	736 229,89 €	709 280,50 €	-3,66%
Opérations pour compte de tiers	8 710,31 €	0,00 €	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>3 125 798,68 €</b>	<b>2 764 365,29 €</b>	<b>-11,56%</b>

Les dépenses réelles d'investissement réalisées à hauteur de **2,7 M€ en 2024** se décomposent ainsi :

➤ **Subventions d'équipement versées**

Ce compte rassemble les subventions versées au titre de l'opération de ravalement des façades. Pour l'exercice 2024, 4 dossiers ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de **14 065 euros.**



### ➤ Immobilisations corporelles

Les travaux réalisés sur les bâtiments scolaires, administratifs, culturels et les acquisitions de mobilier et/ou matériel sont comptabilisés sur ce compte. Pour l'exercice 2024, les principaux investissements ont été les suivants :

- acquisition d'un camion et d'un véhicule : **160 000 euros**,
- changement du praticable de gymnastique : **62 000 euros**,
- travaux de voirie divers : **55 000 euros**,
- acquisition des chalets : **40 000 euros**,
- renouvellement du matériel informatique (dont les écrans de la salle du Conseil Municipal) : **30 000 euros**,
- renouvellement des aires de jeux : **25 000 euros**,
- remplacement des circuits des douches au rugby : **25 000 euros**,
- mise en place d'une sonorisation de rue : **21 000 euros**,
- travaux sur divers bâtiments de la Ville : **80 000 euros** ;
- fibre rue du Floridor : **89 000 euros**,
- aménagement de la ludothèque : **12 500 euros**.

### ➤ Immobilisations incorporelles

Les frais d'études et droits des licences pour les logiciels sont comptabilisés sur ce compte, dont **18 000 euros** ont été réalisés pour la vidéo rétrospective de l'année 2024, ainsi que les web séries thannoises.

Des études ont également été effectuées pour le projet d'aménagement de la cour d'école de Bungert.

### ➤ Immobilisations en cours

Ce chapitre, d'un total de **0,9 M€** comptabilise les crédits pour la réalisation des travaux en cours, dont :

- rénovation globale de l'épicerie sociale : **134 000 euros**,
- aménagement de la rue Malraux et du parking du Relais Culturel : **565 000 euros**,
- fin des travaux de l'extension du complexe tennistique : **70 000 euros**,

- Travaux d'assainissement au Centre Socioculturel du Pays de Thann : **46 000 euros**.

➤ **Emprunts et dettes assimilées**

Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette pour **709 280,50 euros**.

**IV. Les résultats de clôture et l'affectation du résultat 2024**

L'exercice 2024 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de **3,1 M€**, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2024, soit 0,7 M€ et de la reprise du résultat de fonctionnement 2023 non affecté au financement direct de l'investissement, soit 2,3 M€.

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	8 518 370,69 €	9 675 437,26 €	8 874 848,64 €
Dépenses de fonctionnement	8 210 967,16 €	8 202 354,69 €	8 087 183,32 €
Résultat d'exécution	307 403,53 €	1 473 082,57 €	787 665,32 €
Résultat N-1 reporté	929 126,98 €	1 074 595,24 €	2 367 713,50 €
Résultat de fonctionnement	1 236 530,51 €	2 547 677,81 €	3 155 378,82 €

L'exercice 2024 a été clôturé avec un déficit d'investissement de **1,5 M€**, composé du déficit 2024, soit 1,1 M€ euros et de la reprise du déficit d'investissement 2023 de 0,4 M €.

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT**

	2022	2023	2024
Recettes d'investissement	5 481 498,21 €	3 430 009,88 €	1 672 020,97 €
Dépenses d'investissement	4 615 849,59 €	3 280 748,59 €	2 818 673,44 €
Résultat d'exécution	865 648,62 €	149 261,29 €	-1 146 652,47 €
Résultat N-1 reporté	-1 429 467,84 €	-563 819,22 €	-414 557,93 €
Résultat d'investissement	-563 819,22 €	-414 557,93 €	-1 561 210,40 €

Le résultat de clôture 2024 présente un excédent global de 1,5 M€, qui est composé d'un excédent de fonctionnement de 3,1 M€ et d'un déficit d'investissement de -1,6 M€.

En intégrant les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui seront repris au budget primitif 2025, **le résultat cumulé reste excédentaire à 1,5 M€**.

**RESULTAT DE CLOTURE ET RESULTAT CUMULE**

	2022	2023	2024
Résultat de fonctionnement	1 236 530,51 €	2 547 677,81 €	3 155 378,82 €
Résultat d'investissement	-563 819,22 €	-414 557,93 €	-1 561 210,40 €
Résultat de clôture	672 711,29 €	2 133 119,88 €	1 594 168,42 €
Restes à réaliser (recettes)	920 806,48 €	672 022,08 €	499 098,66 €
Restes à réaliser (dépenses)	-518 922,53 €	-437 428,46 €	-571 066,81 €
Résultat cumulé	1 074 595,24 €	2 367 713,50 €	1 522 200,27 €

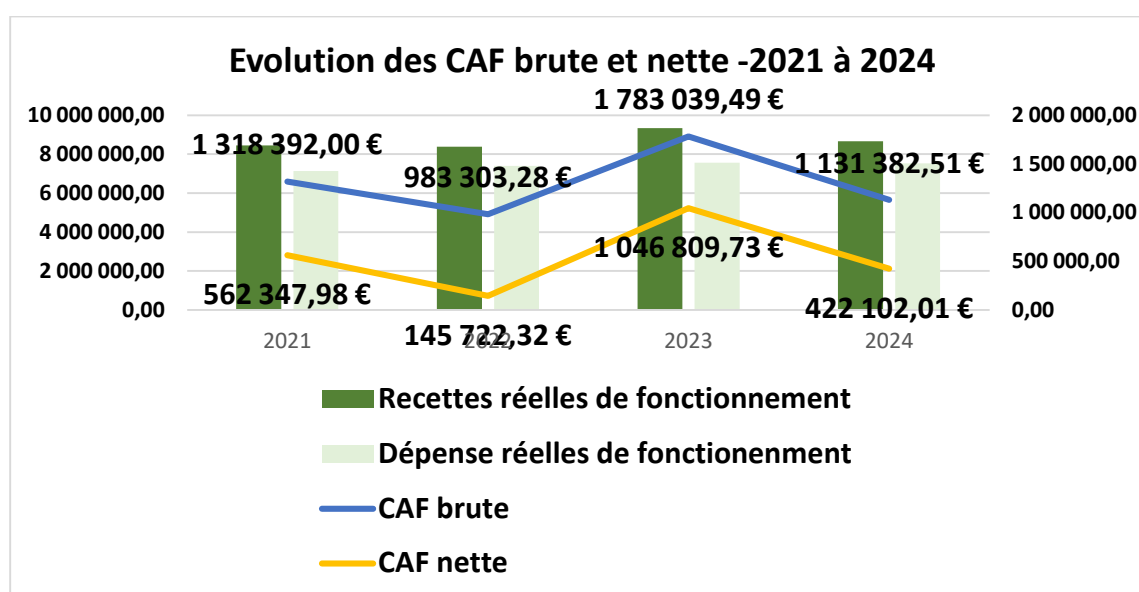
## V. Les épargnes brutes et nettes

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles de fonctionnement	8 447 164,42	8 384 978,35	9 344 067,84	8 665 690,14
Dépenses réelles de fonctionnement	7 128 772,42	7 401 675,07	7 561 028,35	7 534 307,63
Dont intérêts des emprunts	122 652,66	115 502,14	110 354,65	92 050,31
<b>CAF brute</b>	<b>1 318 392,00</b>	<b>983 303,28</b>	<b>1 783 039,49</b>	<b>1 131 382,51</b>
Remboursement du capital des emprunts	756 044,02	837 580,96	736 229,76	709 280,50
<b>CAF nette</b>	<b>562 347,98</b>	<b>145 722,32</b>	<b>1 046 809,73</b>	<b>422 102,01</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>15,61%</b>	<b>11,73%</b>	<b>19,08%</b>	<b>13,06%</b>

La capacité d'autofinancement financière (CAF) brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle est l'indicateur pertinent de la capacité de désendettement de la collectivité et doit impérativement couvrir le remboursement en capital de la dette.

- **La CAF brute** atteint **1,1 M€**.
- **La CAF nette**, de **422 102 euros**, correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle désigne ainsi les ressources propres que la collectivité utilisera pour autofinancer ses investissements nouveaux.
- **Le taux d'épargne brute** est un ratio qui indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.



## VI. La dette communale

La dette communale est composée de 14 emprunts, avec un capital restant dû au 31 décembre 2024 de **5 175 815,77 euros**.

Au cours de l'exercice 2024, la Ville de Thann n'a pas contracté de nouvel emprunt et l'absence de tirage sur la ligne de trésorerie a permis de ne pas payer d'intérêts supplémentaires.

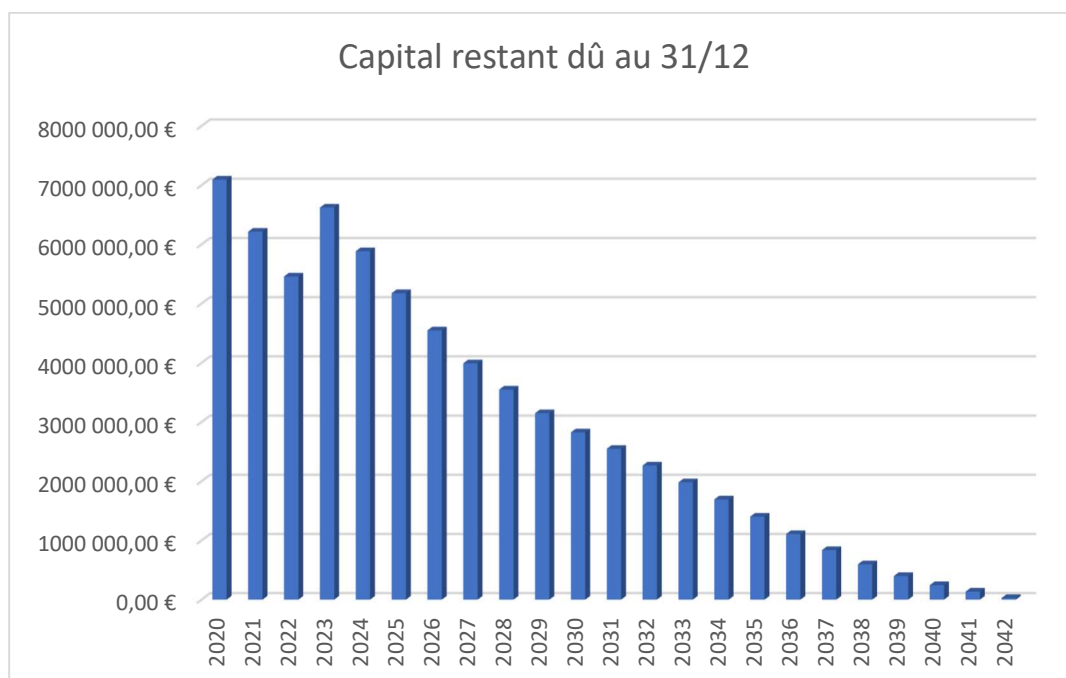
**L'annuité de la dette d'un montant de 802 372,68 euros en 2024 est composée de 709 280,51 euros de remboursement en capital et 93 092,17 euros en intérêts.**

### ➤ Répartition taux fixes/taux variables :

La dette est sécurisée avec 93 % d'emprunts à taux fixes en 2024. De plus l'un des deux prêts à taux variables est arrivé à terme en 2024 et le deuxième sera échu au 30 juin 2025.

Année	Emprunts en cours	Taux fixe	Taux variable
2019	17	15	2
2020	17	15	2
2021	15	13	2
2022	16	14	2
2023	15	13	2
2024	14	13	1

### ➤ Profil d'extinction de la dette :



➤ **Ratios de la dette :**

En €	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû début d'exercice	7 094 899,18	6 214 951,02	5 458 907,00	6 621 326,04	5 885 096,28
Emprunt nouveau	0	0	2 000 000	0	0
Remboursement en capital	879 948,16	756 044,02	837 580,96	736 229,76	709 280,51
Capital restant dû fin d'exercice	6 214 951,02	5 458 907,00	6 621 326,04	5 885 096,28	<b>5 175 815,77</b>
<b>Endettement par habitant</b>	<b>785</b>	<b>690</b>	<b>837</b>	<b>744</b>	<b>655</b>
<b>Ratio Désendettement fin d'exercice (capital restant dû/CAF brute)</b>	<b>4,31</b>	<b>4,14</b>	<b>6,73</b>	<b>3,30</b>	<b>4,54</b>
<b>Taux d'endettement</b>	<b>76,19%</b>	<b>64,62%</b>	<b>78,97%</b>	<b>62,98%</b>	<b>59,73%</b>

Le niveau d'endettement s'apprécie à travers deux ratios principaux :

- **le taux d'endettement** (rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) permet de vérifier que l'endettement de la collectivité est soutenable.

**Au 31 décembre 2024, il est de 59,73 %.** Pour mémoire, en 2023, il était de 62,98 %,

- **la capacité de désendettement** (rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute) révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire à la Ville de Thann pour rembourser la totalité du stock de la dette (à la condition d'y consacrer la totalité de l'épargne brute).

Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges de manœuvres importantes.

**Au 31 décembre 2024, elle s'établit à 4,54 années.**